

COMPTE-RENDU DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze,
Le 14 mars à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Max MANNÉ, Maire.

Présents : Mesdames Jacqueline SCARPETTA, Claudie FILLON, Nathalie CAHUZAC, Frédérique ESCANDE, Valérie LOURY,

Messieurs Max MANNÉ, Michel GROH, Julien CLAVÉRO, Régis DAGORY, Gérard GUERRE, Jean-Yves LEGROS, François MARTIN, Jean-Louis ROCHE, Luc URBAIN

Absentes excusées représentées : Mesdames Jacqueline LETISSIER (procuration à Régis Dagory) et Bridget LOUSA (procuration à Valérie LOURY),

Absents excusés : Messieurs Pascal ARDOUIN, Eric PINAUD et Madame Hélène MAIRESSE

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline SCARPETTA

Date de convocation	8 mars 2011	Nombre d'élus	En exercice	19
Date d'affichage	8 mars 2011		Présents	14
			Votants	16

A 20 heures 00, le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelant pas d'observations est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé :

1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur GROH, Premier adjoint délégué aux finances, procède à la présentation du réalisé 2010.

Les comptes ,conformes aux écritures du Receveur Municipal ,sont approuvés à l'unanimité (le Maire ayant quitté la salle au moment du vote ainsi que le stipule le règlement),

SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
dépenses	15 321.89 €	dépenses	32 413.11 €
recettes	27 038.91 €	recettes	80 993.27 €
excédent	11 717.02 €	excédent	48 580.16 €
excédent antérieur N-1	313.35 €	déficit N-1	-1 478.33 €
excédent de clôture	12 030.37 €	excédent de clôture	47 101.83 €

Les dépenses d'exploitation sont constituées du paiement de la rémunération de la Lyonnaise des Eaux pour le service d'eaux pluviales (7 806€) et d'amortissements (7 515€).

Les recettes sont notamment constituées de l'encaissement de taxes de raccordement à l'égout (8.585€) et de la redevance d'assainissement (14 901 €).

En investissement, paiement des 1ères études pour les travaux de l'avenue de Chavoye et extension du réseau d'assainissement chemin de la Cavée (28 861€). En recettes affectation 2009 (73 478€) et amortissement (7 514€).

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET COMMUNAL

Michel GROH procède à la présentation du réalisé 2010.

En FONCTIONNEMENT les dépenses et recettes sont, sauf commentaires dans le texte, comparables à celles de 2009.

Les dépenses réelles sont de 1.242.367 €, en augmentation de 1,4% par rapport à 2009. La prévision au budget primitif était de 1.303.898€.

Les écarts principaux par rapport au réalisé 2009 :

Au chap. 11 - Les charges à caractère général d'un montant de 489.572€ sont en réduction de 0,7%.

Principales variations :

60612 : Augmentation de 5.000€ des dépenses d'énergie.

611 : Augmentation de 7000€ pour le traitement des encombrants (TGAP) et les passages de la balayeuse.

615 : Réduction d'environ 12.000€ environ pour les entretiens (principalement élagages).

Au chap. 12 - Les charges salariales d'un montant de 489.572€ sont stables en tenant compte des remboursements et conformes aux prévisions.

Au chap. 65 - Autres charges de gestion d'un montant de 229.919€ sont en augmentation de 6,9% (env. +15.000€) provenant du financement du SCOT et de l'association Gally/Mauldre et des suppléments de subvention versés à la Caisse des Ecoles et à l'Ecole de Musique et de Danse.

Au chap. 66 – Les charges financières sont en diminution, il n'y a pas de nouvel emprunt.

En résumé une augmentation modérée mais qui confirme le caractère durable de la très forte augmentation de 2009 que nous n'avons pas pu compenser.

Les recettes réelles sont de 1.588.710 €, en augmentation de 0,6% (soit 9.570€) par rapport à 2009. La prévision au BP était de 1.538.081€.

Les variations :

Au chap. 70 - Produit de services en augmentation principalement par l'apparition des remboursements des prestations effectuées pour La Poste (8817€).

Au chap. 73 - Impôts et taxes en faible augmentation (+0,5% ce qui correspond à l'augmentation des bases des contributions directes). A noter que les compensations de taxe professionnelle ont bien fonctionné et que les droits de mutation sont toujours en baisse.

Au Chap. 74 - DGF et Participations (+5,3%, soit 14.922€), avec une subvention occasionnelle pour la création du PLU (12 909€), des rattrapages de soutien Eco-Emballage (env.+9.000€) et une diminution (-3.374€) de la DGF.

Au Chap. 75 - Autres Produits une forte augmentation due au taux d'occupation des logements communaux. En résumé, une stabilisation des recettes qui n'équilibre pas, à nouveau, l'augmentation pourtant modérée des dépenses.

L'épargne brute 2010 est de 346.343€, elle est en légère diminution (-7 467€ par rapport à 2009) et s'éloigne des 25% que nous pourrions espérer pour les investissements.

En INVESTISSEMENT :

Les dépenses sont de 430.786€, avec 395.278€ de travaux d'équipements correspondant aux chantiers réalisés. Ce montant est d'une valeur faible par rapport aux prévisions qui ont pris du retard. Les réalisations principales de dépenses sont :

prog.51_Aménagement d'une micro-crèche: solde des travaux : 153.557€, avec un total pour ce programme de 196.747€ avec 2/3 environ de subventions.

Prog.55_Réfection Chaussée et éclairage P.Perdu et P.Noyer : 13.542€ solde avec un total pour ce programme de 310.664€ avec 50% environ de subventions.

Prog.59_Divers voirie (réfection chaussée et trottoirs) : 52.438€ avec en particulier des réparations Cote Barbe et ch. de Richemont, les revêtements de trottoirs M.Cayen et route de Rambouillet ainsi que l'amélioration des écoulements d'eaux pluviales : ruelle du Château, impasse St Gilles et chemin de la Cavée.

Prog.77_Aménagement et Toiture du Socio-culturel : 52.661€

Les recettes d'investissement proviennent de l'autofinancement, des excédents 2009, du FCTVA et TLE (199.915€) et de diverses subventions et participations (200.381€). Entre autres :

100.326€ de solde de subventions du Conseil Général et ERDF/Sivamasa pour les enfouissements de réseaux M.Cayen et RD307.

41.394€ de subvention DGE (Dotation Globale d'Equipement) et solde du triennal voirie affecté au P.Perdu.

50.000€ de subvention MSA (Mutualité Agricole) et DGE pour la création de la Microcrèche (subventions non soldées).

6.095€ de DGE pour la toiture de Socio-culturel.

Le résultat cumulé (fonctionnement et investissement) de fin d'exercice est de 968.498€

Les reports effectués correspondent en dépenses à 922.000€ de travaux non encore effectués : principalement les travaux Avenue de Chavoys.

En recettes le report est de 355.000€ de subventions correspondant aux dépenses déjà effectuées ou en report.

Le déficit des reports est de 567.000€

En tenant compte des reports, le résultat cumulé n'est plus que de 401.498€

Le compte administratif 2010 se récapitule comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
dépenses	1 245 317.47	dépenses	457 880.04
recettes	1 588 710.32	recettes	763 685.68
excédent	343 392.85	excédent	305 805.64
excédent antérieur N-1	219 919.45	excédent antérieur N-1	99 380.16
excédent de clôture	563 312.30	excédent de clôture	405 185.80

Les comptes conformes au compte de gestion du Receveur Municipal sont approuvés à l'unanimité (le Maire ayant quitté la salle au moment du vote)

3 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2010 - BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé 2010 comme suit :

compte 1068 « réserves » recettes d'investissement – budget primitif 2011	161 814.20 €
compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » recette de fonctionnement – budget primitif 2011	401 498.10 €
TOTAL	563 312.30 €

4 – TOUR DE TABLE

L'ordre du jour étant épuisé, un tour de table est effectué.

- Le Syndicat Intercommunal pour la gestion du CES de la Mauldre en raison de la baisse des participations du STIF (syndicat de transport intercommunal francilien) aux transports scolaires a décidé de demander à chaque famille à compter de septembre 2011 une participation de 50 euros par enfant transporté.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 heures et hors conseil, la parole est donnée au public.

Le Maire,

Max MANNÉ